

R-4306-2025, Volet B – Panel 1
Présentation - Suivi de la décision : D-2025-022

Moyens de Gestion de Demande de Puissance (GDP) dans
la planification du réseau

Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028

HQT-9, Document 2.1

31 mars 2026



Plan de présentation

01 | Mise en contexte

02 | Gestion de Demande de Puissance (GDP)

03 | Conditions pour un report d'investissement

04 | Cas de figure

05 | Puissance minimale prévisible (PMP)

Mise en contexte

Gestion de la demande en puissance en planification du réseau de transport

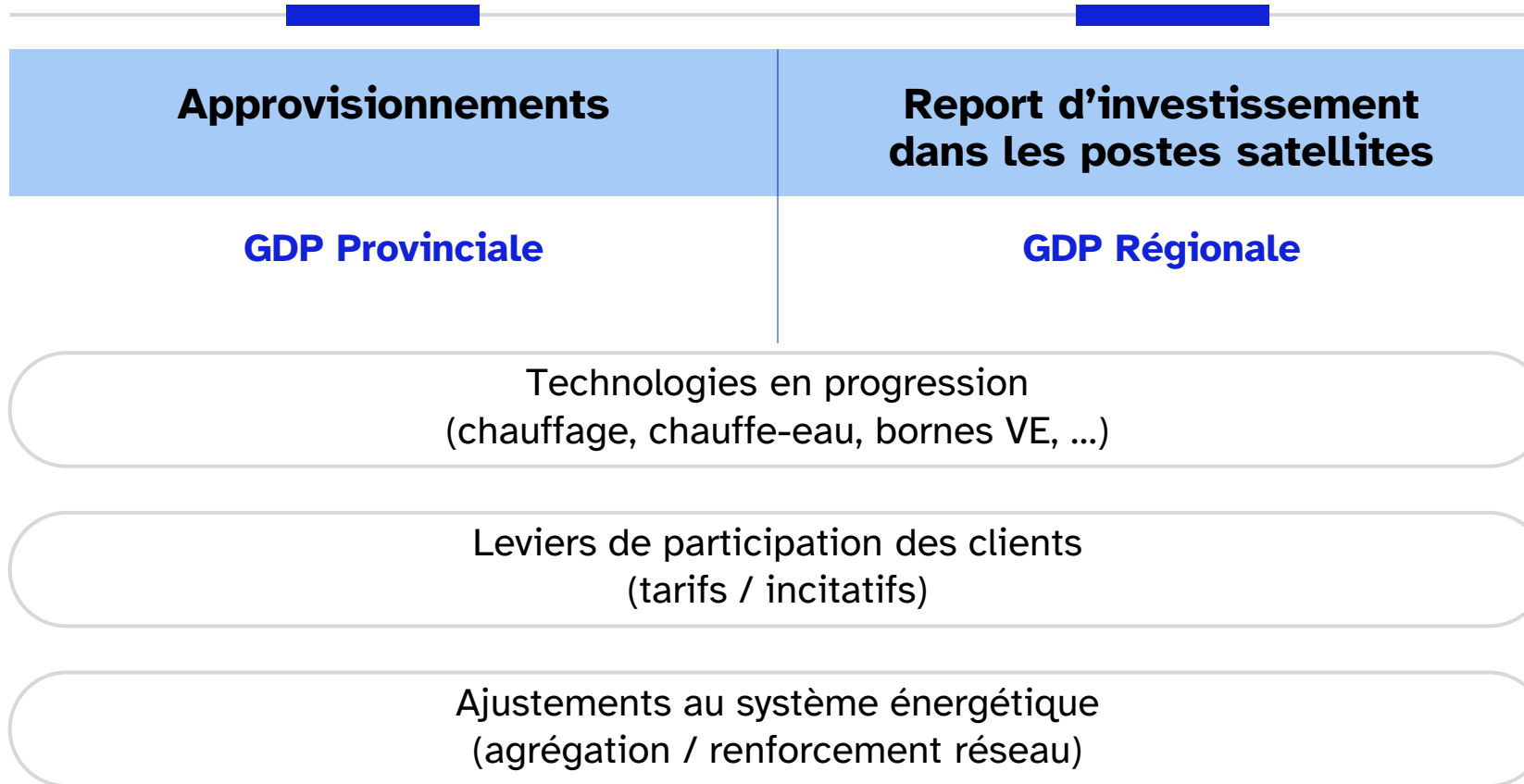
« Dans son argumentation, « le Transporteur s'engage à effectuer un suivi auprès de la Régie à l'égard des perspectives et opportunités en ce qui a trait à l'utilisation des moyens de gestion dans la planification dans un horizon de 3 à 5 ans et dans un dossier tarifaire subséquent » [504]

La Régie retient cette proposition du Transporteur. D'ici le dépôt de ce suivi, la Régie demande au Transporteur d'indiquer l'avancement de ces travaux dans ses prochains dossiers tarifaires. » [505]

D-2025-022 (R-4270-2024), le 20 février 2025

**Le client au cœur
du système énergétique**

Gestion de Demande de Puissance (GDP)



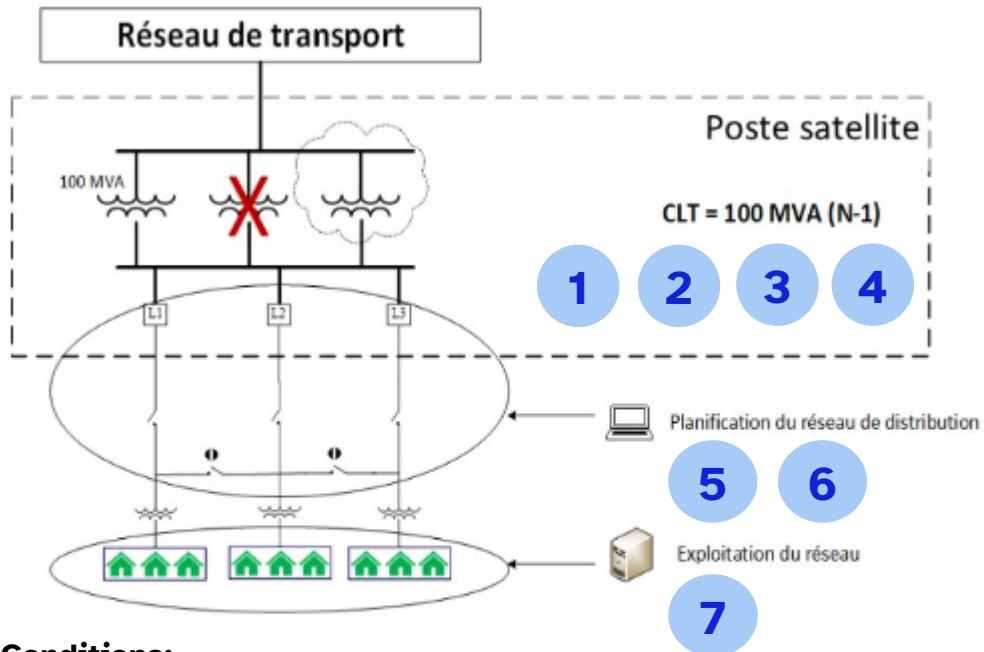
Pour assurer une planification fiable du report d'investissement, une quantification rigoureuse des moyens de « GDP » est cruciale

Conditions pour un report d'investissement

- 1 Écrêtage prévisible et suffisant (4 à 7 ans)
- 2 Disponibilité du moyen
- 3 Occurrence élevée et répétée (AM / PM sur des jours consécutifs)
- 4 Sans effet rebond en dehors de l'écrêtage
- 5 Coordination T&D dans l'installation régionale
- 6 Qualité et fiabilité maintenues
- 7 Outils, systèmes et encadrements afférents déployés

Objectif : moyen de fiabilité équivalent à une solution traditionnelle

Cas de figure



Conditions:

- 1) Écrêtage prévisible et suffisant (4 à 7 ans)
- 2) Disponibilité du moyen
- 3) Occurrence élevée et répétée (AM / PM sur des jours consécutifs)
- 4) Sans effet rebond en dehors de l'écrêtage
- 5) Coordination T&D dans l'installation régionale
- 6) Qualité et fiabilité maintenues
- 7) Outils, systèmes et encadrements afférents déployés

MVA	2025 2026	2026 2027	2027 2028	2028 2029	2029 2030	2030 2031	2031 2032	2032 2033	2033 2034
Charge point	70	80	90	100	105	110	110	120	130
CLT	100	100	100	100	100	100	100	100	200
Ajout de capacité (sol. trad.)					+100 Reporté				+100
GDP régionale				1 2	25	25	25	25	25
Marge ou dépassement	30	20	10	3 4	0	20	15	15	5
									-5 → 95

Décision prise en 2025 de reporter l'investissement en 2033

La prise de décision, quant au report d'investissement, doit s'appuyer sur une valeur de contribution qui remplit les 4 premières conditions

Puissance minimale prévisible (PMP)



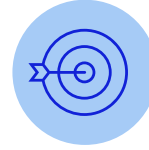
1- Description

Évaluation statistique de la contribution garantie des clients

2- Approche

Méthodologie objective et évolutive en développement au Centre de recherche d'Hydro-Québec (CRHQ)

- Évaluation d'un profil type de contribution par poste basé sur l'historique vécu
- Apprentissage et projection



3- Validation de la méthodologie

Évaluation d'impacts sur la méthodologie

- Diversité des clients
- Diversité des postes

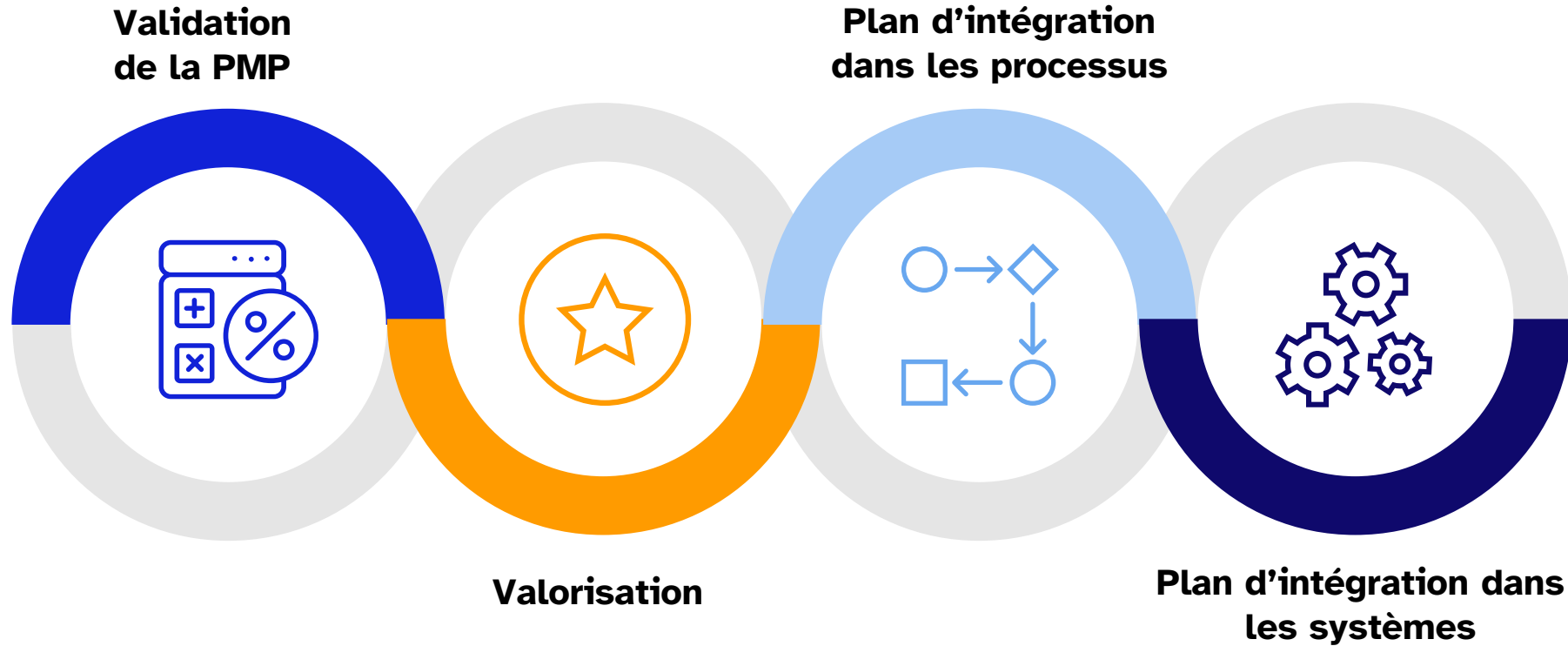
4- Renforcement avec l'historique à venir

Besoin de stabiliser les données de référence

- Augmentation du nombre de clients
- Ajout de nouvelles charges (chauffe-eau, bornes VE, ...)
- Évolution des offres commerciales et des tarifs

Il est indispensable de consolider l'historique de données sur un horizon de 2 à 4 ans

Conclusion





Merci !

R-4306-2025, Volet B – Panel 1